

Département de Moselle

# BARST

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Document annexé  
à la délibération  
du : 11 AVR. 2003



6 bis

projet d'aménagement et de  
développement durable

Sur la base de l'analyse de l'état initial, la municipalité a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement durable.

## 1. Orientations d'aménagement et d'urbanisme

### 1.1 Les espaces urbanisés

- remplir les dents creuses dans l'espace actuellement urbanisé
- développer des zones à urbaniser :
  - . à usage d'habitation à court et long terme dans le prolongement de l'espace bâti existant au quatre points cardinaux du village de BARST et à l'est, à l'ouest et au nord ouest de MARIENTHAL
  - . à usage d'activité au nord de BARST
  - . à usage de loisirs au sud et au nord de BARST
- mise en place d'un droit de préemption urbain en zone urbaine et à urbaniser
- favoriser l'urbanisation en tenant compte des limites d'influence des exploitations agricoles et notamment des bâtiments d'élevage

### 1.2 Le bâti

- Centre bourg de BARST : style lorrain avec des maisons adossées l'une contre l'autre, il présente un intérêt certain pour le patrimoine historique de la région. Pérenniser le caractère architectural de ce secteur à travers le règlement
- préserver le style lorrain des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles à MARIENTHAL. Pérenniser le caractère architectural de ce secteur à travers le règlement
- requalification urbaine et paysagère du centre bourg de BARST (rue nationale, rue de la mairie, rue de Biding) et MARIENTHAL (route de Strasbourg) afin de réduire la vitesse des automobilistes
- souhait de maîtriser les hauteurs et les implantations des constructions par rapport à l'ossature existante : respect du patrimoine architectural existant
- respect de l'aspect extérieur en zone urbaine dans un souci de cohérence et de respect de l'identité villageoise
- favoriser le maintien de l'alignement des façades dans les rues de caractéristique village lorrain

### 1.3 Les activités

- maintien de l'activité agricole
- maintien des artisans et commerçants dans le village et de toute activité non nuisante dans les zones urbaines
- création d'un secteur pour permettre une extension des artisans présents dans le village et l'appartenance raisonnée de nouvelles entreprises au nord de BARST
- relancer les commerces et prévoir d'autres investisseurs
- créer des services de proximité (poste, banque, repas à domicile, médecin, ...)

## 1.4 Les loisirs / le patrimoine

### 1.4.1 Loisirs

- valorisation de chemins ruraux à usage pédestre, cycliste, équestre pour rejoindre CAPPEL, HOSTE, la base de loisirs de PUTTELANGUE AUX LACS et BIDDING
- création d'une piste cyclable le long de la RN56 à MARIENTHAL
- création de sentiers de découverte du passé historique et faisant référence à la ligne Maginot aquatique
- mise en valeur de la faune et de la flore notamment en forêt communale : mise en place de sentier de découverte

### 1.4.2 Patrimoine

- préservation du patrimoine historique (ancienne allée couverte du château, grotte dédié à la vierge, ...)
- aménagement de l'ancien lavoir (impasse de l'étang)
- création d'une fontaine de style local avec des matériaux traditionnel au centre de BARST
- inscription d'un cône de visibilité à partir du monument historique (ancien ossuaire) inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
- valoriser le château et ses accès

## 1.5 Les équipements

- création d'un terrain de grand jeu à l'est du village
- création d'aire de petits jeux
- reconstruire un foyer communal en face du foyer existant
- création de structures d'accueil (éducative, associative) pour les enfants
- agrandir la mairie
- renforcer les réseaux d'eau potable pour assurer une distribution continue à la population et une protection incendie suffisante
- délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome
- renforcement des réseaux d'assainissement à MARIENTHAL
- système de traitement des eaux usées à maintenir en l'état. Capacité des lagunes de MARIENTHAL et CAPPEL à augmenter lors de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU
- maintien de la collecte et du traitement des déchets ménagers
- maintien des écoles maternelles et primaires
- construction d'un cimetière à BARST

## **1.6 Les axes de communication / la circulation / le stationnement**

### **1.6.1 RN**

- autoriser qu'un seul accès sur la RN pour chaque zone à urbaniser sauf pour la zone dans le village de MARIENTHAL. Sécuriser l'accès unique.
- obligation de marge de recul pour les plantations et les clôtures afin de privilégier la sécurité dans les courbes que forment la RN56
- étude entrée de ville pour les zones à urbaniser hors agglomération

### **1.6.2 RD**

- limiter les accès sur RD : interdiction d'accès individuel nouveau
- aménagement de la RD24 dans la traversée de BARST afin de stabiliser des talus et de prévoir des aménagements paysagers (arbres, arbustes, herbacées) et de valoriser l'usoir
- déplacer les limites de l'agglomération notamment en direction de Biding jusqu'à l'atelier municipal

### **1.6.3 Circulation**

- favoriser la circulation (voie de circulation d'un minimum de 6 à 9 m d'emprise en zone U et d'un minimum de 5 m d'emprise en zone 1AU) et assurer la sécurité des riverains
- revoir la circulation piétonne au centre bourg
- création d'aire de retournement dans les rues en impasse notamment pour les zones à urbaniser

### **1.6.4 Stationnement**

- quota de place de stationnement à respecter en fonction du type de construction.
- améliorer le stationnement public (centre bourg de BARST, impasse de l'étang, rue des mésanges, aux abords de l'église et de l'école de MARIENTHAL)

## **1.7 Les espaces naturels / le paysage**

- délimitation finie des boisements à conserver et classement de certains espaces boisés pour éviter leur défrichement
- éviter le mitage du paysage en concentrant les constructions autour des noyaux urbains existants
- maintien des vergers remarquables
- absence d'urbanisation linéaire le long des RD et RN
- création d'espace vert dans le village notamment le long de la RN
- réaliser des plantations arborées le long de la RD24

## 1.8 La population souhaitée

- garder une dimension rurale
- accueillir des nouveaux habitants notamment les jeunes ménages avec enfants
- les zones à urbaniser (1AU, 2AU) et la zone bâtie peuvent accueillir raisonnablement 600 habitants supplémentaires dans les 10 à 15 ans ce qui conduira à un total de 400 habitants à MARIENTHAL et 700 habitants à BARST

## 2. Programme d'équipement

Mise en place d'emplacements réservés pour :

- la voirie :
  - . élargissement de voie existante
  - . aire de stationnement
  - . aménagement de carrefour avec la RN56
- les installations d'intérêt général :
  - . cimetière,
  - . terrain de sport,
  - . foyer communal

